

Prix d'innovation clinique CONCOURS 2024

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DU RÉCIPiendaIRE

Le dossier de chaque candidat doit inclure :

1. Une **lettre de motivation du candidat**, décrivant l'initiative ou le projet d'innovation clinique, notamment :
 - a. Les détails de l'initiative d'innovation clinique (max 200 mots)
 - b. Le rôle du candidat dans cette réalisation ou ce projet (max 200 mots)
 - c. Les retombées (max 300 mots) pour les patients, pour le département clinique et / ou pour le Département (données concrètes, lorsque possible), notamment peuvent être inclus :
 - i. Améliorations tangibles de l'état de santé, de la pratique clinique, validation des résultats, modifications des coûts, impacts sociétaux ;
 - ii. Modification de la pratique ou changements au-delà du département clinique (dans le reste du réseau UdeM, au Québec, à l'international ; guides de pratique) ;
 - iii. Rayonnement du projet et des résultats de celui-ci: formation de la relève, présentations dans des congrès, conférences, publications ;
 - iv. Diffusion du projet et de ses résultats dans les médias, auprès du public.
 - d. Description de la formation complémentaire du candidat et lien avec la réalisation ou le projet d'innovation clinique présenté (facultatif, max 100 mots).
2. Une **lettre d'appui** du chef du département hospitalier ;
3. Le **CV récent** du candidat ;
4. Tout autre document appuyant la candidature.